Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260710-DP_2026_063-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DP_2026_063

Décision de la Présidente
DP_2026_063 – Modification de la régie d'avances Administration générale

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2026.101 du 2 avril 2026 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Président,
Vu la DP 2024_21 portant création de la régie d'avance Administration générale,
Vu l'avis conforme du comptable public en date du 8 juillet 2026,

DÉCIDE :

- **QUE** la régie d'avances administration générale paye en numéraire et en virement bancaire les dépenses suivantes :
  - alimentation (viennoiseries, gâteaux, boissons…)
  - fournitures de bureaux (crayons, pochettes…)
  - fournitures d'entretien (produit vaisselle, éponges…)
- la régie d'avances administration générale paye par carte bancaire les dépenses suivantes :
  - abonnements numériques : canva et sketchup
  - inscriptions aux courses sportives du territoire pour les agents courant sous la bannière Fougères Agglomération ;
- le montant maximum de l'avance à consentir est de 1 000 € dont 100 € en numéraire ;
- un compte de dépôts de fonds est ouvert au nom du ou de la régisseur.e auprès de la direction régionale des finances publiques ;
- le régisseur est tenu de verser au service finances de Fougères Agglomération la totalité des justificatifs des opérations de dépenses dès l'achat effectue ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;
- **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 10/07/2026

Alice LEBRET
Présidente

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION